



ENGAGEMENT, HONNÊTETÉ, RESPECT, TRANSPARENCE

RÉUNION PUBLIQUE

CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST

Le mardi 10 mars 2026 / 19 h 00

École La Rivière – 11291, route 11 à Pokemouche (N.-B.) E8P 1H9

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
 - 1.1 Minute de silence
2. Vérification du quorum et des absences
3. Adoption de l'ordre du jour – avis de motion
4. Déclaration de tout conflit d'intérêts en lien avec les points présentés à l'ordre du jour
5. Lien avec la communauté
 - 5.1 Forum de discussion – CPAÉ
 - 5.2 Présentation - Honneur au mérite du CED
6. Perfectionnement du Conseil
7. Pour discussion ou décision du CED
 - 7.1 Lettre du CPAÉ de l'école Sœur-Saint-Alexandre
 - 7.2 Lettre du CPAÉ du Centre scolaire communautaire La Fontaine
 - 7.3 Discussions à huis clos
 - 7.3.1 Réunion de travail du 10 février 2026
 - 7.3.2 Réunion de travail supplémentaire du 24 février 2026
 - 7.4 Ratification de l'amendement adopté par voie électronique – **MOTION 371,**
RÉSOLUTION 56-7.1
8. Adoption des procès-verbaux
 - 8.1 Procès-verbaux
 - 8.1.1 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1^{er} février 2026
 - 8.1.2 Procès-verbal de la réunion publique du 10 février 2026
 - 8.2 Suivis découlant des procès-verbaux

9. Vérification du rendement de la direction générale
 - 9.1 Nominations
 - 9.2 Rapport de vérification de la direction générale
10. Vérification du rendement du Conseil d'éducation
 - 10.1 Rapports des comités
 - 10.1.1 Comité des finances et des infrastructures
 - 10.1.1.1 Budget d'exploitation du CED – 28 février 2026
 - 10.1.1.2 Tendances de fin d'année financière pour le DSFNE – Point d'information
 - 10.1.2 Comité jeunesse
 - 10.1.2.1 Rapport
 - 10.1.3. Rapport d'évaluation des politiques
 - 10.1.3.1 Politique 1.6 – Coût de la gouvernance
11. Renseignements
 - 11.1 Rapport de la présidente
 - 11.2 Correspondances
 - 11.2.1 Lettre du CEDSFNE – réponse au CPAÉ de l'école L'Envolée
 - 11.2.2 Lettre du CPAÉ de l'école Sœur-Saint-Alexandre
 - 11.2.3 Lettre à la ministre – Transfert d'une parcelle de terrain (école Marie-Esther)
 - 11.2.4 Lettre du CPAÉ du Centre scolaire communautaire La Fontaine
 - 11.2.5 Lettre de la ministre – Transfert d'une parcelle de terrain (école Marie-Esther)
12. Évaluation du déroulement de la réunion (tour de table)
13. Parole au public et/ou correspondance reçue du public
14. Levée de la réunion

RÉUNION PUBLIQUE DU
CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST
LE 10 MARS 2026
HONNEUR AU MÉRITE

La réunion publique du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est débute avec son programme « Honneur au mérite » afin de reconnaître publiquement des élèves, des membres du personnel, des parents ou des membres de la communauté méritant d'être soulignée. Ces réalisations, projets ou autres exploits peuvent avoir été accomplis dans leur école, dans leur milieu de travail ou encore, dans le cadre de leur implication personnelle auprès des élèves ou au sein de leur communauté. Ainsi, l'Honneur au mérite donne l'occasion aux membres du Conseil d'exprimer toute leur reconnaissance.

Ce soir, le Conseil rend hommage à 12 personnes :

- **Madame Kristina Mallais**, élève de l'école La Rivière dont la candidature a été proposée par l'ensemble du personnel de cette école.
- **Monsieur Paul Ferguson**, conducteur d'autobus pour l'école La Rivière dont la candidature est proposée par la direction de cette école, madame Mélissa St-Pierre.
- **Monsieur Eddy Downing**, enseignant de musique à l'école La Rivière dont la candidature a été proposée par l'ensemble du personnel de cette école.
- Les **membres du CPAÉ** de l'école La Rivière composé de :
 - Cathy Thériault, présidente
 - Véronique Paulin, vice-présidente
 - Jinnie Haché, secrétaire
 - Janelle Landry, membre
 - Lise Sonier, membre
 - Carole Robert, membre
 - Tracy LeBreton, membre
 - Maryse Arseneau, membre
 - Joannie Landry, membre

Kristina Mallais est une élève qui se distingue par le remarquable cheminement personnel qu'elle a accompli au fil des années. Aujourd'hui, elle fait preuve d'une grande maturité et se démarque par la qualité de ses relations avec les autres. Elle agit avec

respect, bienveillance et ouverture, et sa présence contribue à instaurer autour d'elle un climat positif et accueillant.

Elle incarne particulièrement bien les valeurs d'inclusion au sein de son école. Naturellement attentive aux autres, elle prend soin d'accueillir les élèves qui vivent des moments plus difficiles et n'hésite pas à leur offrir son soutien. Par ses gestes simples mais significatifs, elle veille à ce que chacun se sente accepté et respecté. Par exemple, lors de spectacles scolaires, elle s'assure spontanément que les élèves ayant des besoins particuliers puissent eux aussi monter sur scène et vivre pleinement leur moment. Elle choisit également de se tenir à l'écart des conflits et privilégie toujours le dialogue et le respect.

Kristina exerce aussi une influence positive auprès de ses pairs. Elle agit comme une leader bienveillante qui inspire par ses gestes et ses paroles. Elle n'hésite pas à dénoncer les situations d'injustice lorsqu'elle en est témoin et encourage les autres à faire ce qui est juste. Plusieurs élèves la décrivent d'ailleurs comme une personne de confiance vers qui ils peuvent se tourner.

Son nom revient fréquemment lorsqu'il est question d'élèves qui contribuent de façon positive à la vie de l'école. Elle fait également rayonner son milieu par son engagement artistique, notamment grâce à sa participation au groupe de musique « Bonn'Mine » et par son talent musical à l'Académie Trémolo.

Par son engagement, son attitude et l'influence positive qu'elle exerce autour d'elle, Kristina représente admirablement les valeurs de sa communauté scolaire.

Continue sur cette voie Kristina !

Chaque jour, **Monsieur Paul Ferguson** accueille les élèves avec gentillesse et respect. Il prend le temps de saluer chacun d'eux et veille à ce que tous se sentent bienvenus et en sécurité à bord de son autobus. Sa présence rassurante contribue à instaurer un climat calme et sécuritaire, permettant aux élèves de commencer et de terminer leur journée scolaire dans un environnement positif.

M. Ferguson se distingue également par l'attention particulière qu'il porte au bien-être des élèves. Il remarque rapidement lorsqu'un jeune semble traverser un moment plus difficile et n'hésite pas à en informer l'école. Bien souvent, c'est grâce à son regard attentif et à son petit signe discret que l'équipe scolaire peut intervenir rapidement et

offrir le soutien nécessaire. Par sa bienveillance et sa vigilance, il contribue concrètement à rendre l'expérience éducative des élèves plus agréable et sécurisante.

Son engagement se manifeste aussi dans sa collaboration avec les familles et l'école. Il accepte volontiers de participer aux rencontres parents-enseignants afin de rappeler l'importance des règles de sécurité dans l'autobus scolaire. Par cette présence et cet esprit de collaboration, il contribue à renforcer le message de l'école et à promouvoir un environnement sécuritaire pour tous.

Le travail de M. Ferguson va bien au-delà du simple transport des élèves. Par son dévouement, son attention et son attitude positive, il joue un rôle important dans le bien-être des jeunes qu'il côtoie chaque jour.

Bravo monsieur Paul Ferguson !

Monsieur Eddy Downing est l'enseignant de musique par excellence dont toute école rêve. L'école La Rivière a la chance de pouvoir compter sur sa présence et sur l'impact positif qu'il exerce auprès des élèves.

Enseignant passionné et profondément engagé, il s'investit généreusement auprès des jeunes. Il donne sans compter de son temps afin d'offrir aux élèves des occasions de vivre pleinement la musique et de développer leurs talents. Sa passion et son enthousiasme se reflètent dans chacune de ses initiatives et inspirent les jeunes qui le côtoient.

Grâce à lui, la musique devient bien plus qu'une matière scolaire : elle devient un véritable lieu de rassemblement. Des élèves de différents âges, de différents groupes d'amis et de différents niveaux s'y retrouvent autour d'une même passion. Il crée un espace accueillant où chacun peut trouver sa place, s'exprimer et se sentir valorisé.

Les élèves eux-mêmes témoignent de l'impact qu'il a dans leur vie. Certains disent de lui : « Il est la raison pour laquelle j'ai des amis » ou encore « Il ne nous enseigne pas seulement la musique, mais aussi la vie ». Ces paroles illustrent bien l'influence positive qu'il exerce auprès d'eux.

Son énergie, sa motivation et surtout sa passion pour la musique encouragent les élèves à s'impliquer et à se dépasser. Il les incite à donner le meilleur d'eux-mêmes et à travailler ensemble. Les projets musicaux qu'il met sur pied, comme le groupe « Bonn'Mine »,

permettent aux élèves de vivre des expériences marquantes et de développer leur confiance.

Par son dévouement, sa générosité et sa capacité à rassembler les jeunes autour de la musique, Eddy Downing contribue de façon remarquable à la vitalité de la vie scolaire et au rayonnement de son école

Un grande merci monsieur Eddy Downing !

Cathy, Véronique, Jinnie, Lise, Janelle, Maryse, Carole, Tracy et leur nouvelle recrue Joannie sont des mamans bien occupées qui trouvent néanmoins le temps de s'impliquer activement au sein du comité parental d'appui à l'école La Rivière.

Pour la grande majorité d'entre elles, cet engagement a débuté dès l'entrée de leur enfant à l'école. Depuis, leur présence constante, leur enthousiasme et leur désir de contribuer font une réelle différence pour la communauté scolaire. Par leurs questions, leurs idées et leurs rétroactions constructives, elles participent activement à l'évolution et à l'amélioration des projets de l'école.

Leur implication ne s'arrête pas là. Cette année, elles ont également pris l'initiative de faire revivre le comité de parents. Elles offrent généreusement de leur temps afin de soutenir les activités et les projets qui enrichissent la vie scolaire des élèves.

En collaboration avec la direction, elles travaillent notamment à faire progresser la phase 2 du projet des jeux extérieurs. Certaines d'entre elles, accompagnées d'anciennes mamans tout aussi engagées, avaient déjà contribué à la réalisation de la phase 1 de ce projet important pour les élèves.

Toujours prêtes à prêter main-forte, elles participent avec énergie et bonne humeur aux initiatives qui visent à améliorer le quotidien des jeunes à l'école. Leur engagement témoigne d'un profond attachement à l'école La Rivière et au bien-être des élèves.

Un grand merci pour votre investissement !

J'inviterais donc, **Kristina Mallais, Paul Ferguson, Eddy Downing, Cathy Thériault, Véronique Paulin, Jinnie Haché, Lise Sonier, Janelle Landry, Maryse Arseneau, Carole**

Robert, Tracy LeBreton et Joannie Landry à se joindre à moi afin qu'un certificat « Honneur au mérite » vous soit remis.

Le Conseil d'éducation tient à féliciter chaleureusement les récipiendaires honorés ce soir et à leur exprimer sa profonde reconnaissance pour l'impact réel et durable qu'ils ont au sein de leur communauté scolaire.

Par leur dévouement, leur engagement et leur générosité, ils contribuent chacun à leur façon à enrichir la vie scolaire. Qu'il s'agisse de faire preuve de leadership positif auprès des pairs, d'offrir un environnement sécuritaire et bienveillant aux élèves, de transmettre une passion qui rassemble ou encore de s'impliquer activement dans les projets de l'école, chacun d'eux joue un rôle important dans le bien-être et l'épanouissement des jeunes.

Leur contribution illustre à quel point une communauté scolaire forte se construit grâce à l'engagement de personnes qui, par leurs gestes quotidiens, font une réelle différence dans la vie des élèves.

Le Conseil d'éducation leur adresse ses plus sincères remerciements pour leur engagement remarquable et pour tout ce qu'ils apportent, jour après jour, au dynamisme, au bien-être et au rayonnement de leur communauté scolaire.

Alain Deneault
294, rue du Vieux Port de Mer
Petite-Rivière-de-l'Île (Acadie) E8T 1X5

*Au nom du Comité de parents pour l'appui à l'éducation (CPAÉ)
de l'École Soeur-Saint-Alexandre de Lamèque*

District scolaire de langue française Nord-Est
3376, rue Principale
Tracadie-Sheila (N.-B.) E1X 1G5

Île-de-Lamèque, le 18 février 2026

Objet : Préoccupation concernant l'enseignement de la musique

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Le Comité de parents pour l'appui à l'éducation (CPAÉ) de l'école Soeur-Saint-Alexandre de Lamèque souhaite vous faire part de son profond mécontentement quant à l'absence d'enseignement en musique chez nous depuis maintenant des années. Depuis plus de trois ans, nos enfants sont privés de cours de musique en raison d'un congé de maladie qui s'éternise, sans que nous en comprenions les motifs. De manière parfois très insatisfaisante, des remplaçants en série ont cherché à remplir cette case horaire. Aucune solution n'est venue pallier cette absence.

Étant donné que les listes de suppléants ne comportent que très peu, voire aucun candidat ayant une sensibilité ou un intérêt marqué pour la musique, cette lacune prive nos élèves d'une composante essentielle de leur développement global, tant sur le plan culturel que personnel. La musique joue un rôle fondamental dans l'éveil artistique, la créativité, la confiance en soi et l'expression émotionnelle des enfants. Elle favorise également l'esprit de groupe. En son absence, une partie importante de leur éducation est négligée.

Nous attirons conséquemment votre attention sur deux attentes de notre part.

1) Nous souhaitons que soit rigoureusement examinées les raisons du congé de maladie plus que prolongé de l'actuelle professeure de musique titularisé.

2) Dans l'éventualité où ce congé serait fondamentalement justifié, nous demandons que soient trouvés sans tarder des options ou compromis acceptables pour les parents et bénéfiques pour les élèves.

À cet effet, nous proposons que le district explore la possibilité de conclure des ententes avec des musiciens locaux, des éducateurs spécialisés ou des organismes culturels afin d'offrir des sessions musicales quelques jours par semaine dans les salles de classe. Cette approche permettrait non seulement de combler le vide actuel, mais aussi de renforcer les liens entre l'école et la communauté artistique.

Nous vous demandons respectueusement de vous pencher sur cette situation avec diligence et ouverture, afin de trouver une solution qui permettra à nos enfants de renouer avec l'univers musical et de bénéficier d'une éducation plus complète et enrichissante.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Deneault', is written over a faint, circular, scribbled background.

Alain Deneault
*pour le Comité de parents pour l'appui à
l'éducation (CPAÉ) de École Soeur
Sainte-Alexandre de Lamèque*

Objet : Demande d'ajustement des limites du nombre d'apprenants par salle de classe

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous, membres du CPAÉ, parents et apprenants, souhaitons attirer votre attention sur la nécessité d'ajuster les limites du nombre d'élèves par salle de classe, principalement au primaire, au sein de notre école, le Centre scolaire communautaire de Néguaac.

En effet, l'effectif actuel dépasse la capacité optimale des salles de classe, ce qui a un impact direct sur la qualité de l'enseignement, les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que sur le respect des normes de sécurité et de bien-être. De plus, les besoins des apprenants ont grandement évolué au cours des dernières années, ce qui nécessite une révision du nombre d'élèves admis par classe.

Les réalités pédagogiques actuelles exigent davantage d'accompagnement individualisé, d'adaptations et de soutien, ce qui est difficilement réalisable dans des groupes trop nombreux. Les salles de classe étant de petite taille, les apprenants y sont très entassés. Plusieurs classes ont déjà atteint leur pleine capacité ; l'ajout d'un seul élève obligerait la séparation du groupe. Cette situation engendre beaucoup de stress chez le personnel enseignant déjà épuisé, les aides-enseignants, les intervenants, sans oublier nos enfants.

Offrir une éducation de qualité, dans un environnement calme, sécuritaire et sain, n'est pas une demande excessive : il s'agit d'un droit fondamental pour nos apprenants.

Un ajustement du nombre d'élèves par salle permettrait :

- d'améliorer la qualité de l'enseignement et le suivi des élèves ;
- de mieux répondre à la diversité des besoins des apprenants ;
- de favoriser un climat de classe sécuritaire, inclusif et propice aux apprentissages

Nous sollicitons donc votre appui afin de réévaluer les limites actuelles et d'envisager des solutions adaptées, telles que la répartition des élèves ou l'attribution de ressources additionnelles.

Dans l'attente d'une suite favorable à cette demande, nous vous remercions de l'attention portée à ce dossier et demeurons disponibles pour toute rencontre ou information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de tous les membres du CPAÉ,

Lynn McCray

Présidente

Politiques ciblées

3.1.1; 3.1.2; 3.1.3; 3.1.4; 3.1.5
3.2.5; 3.2.6
3.6.1
3.7.1; 3.7.2; 3.7.3
3.10.3



Rapport de vérification 2025-2026

Secteur des ressources humaines

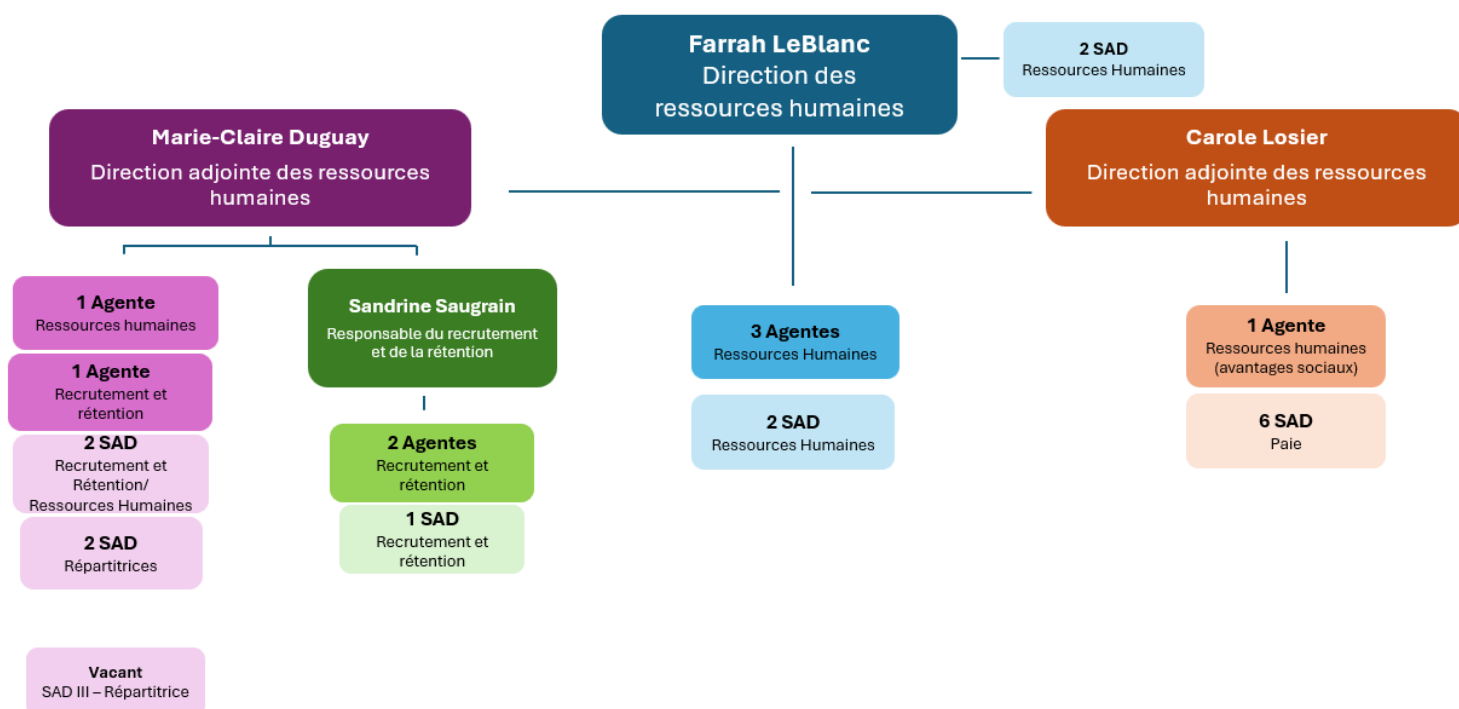
Aperçu stratégique

Pour chacun des secteurs du DSFNE, un rapport vous sera partagé dans le but de vous informer de l'avancement et du développement de chacun d'eux. Chaque rapport vous permettra de voir l'état actuel du secteur selon les normes et les objectifs de chacun.

Afin de répondre aux exigences des politiques 3.1 « *Relations avec le personnel* » ; 3.2 « *Relations avec la clientèle* » ; 3.7 « *Embauche, rémunération et avantages sociaux* » et 3.10 « *Réaménagement des communautés scolaires* », voici ce qui est mis en œuvre au DSFNE.

SECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Organisation du secteur



Politique 3.7 – Embauche, rémunération et avantages sociaux (Politique 3.7.1)

Nos employés permanents (Les informations suivantes sont à jour au 30 septembre 2025)

Le secteur des ressources humaines voit à la gestion de **1 903 employés permanents** répartis sous différentes classifications, entre autres :

- 765 enseignants, directions, postes additionnels de responsabilité, agents pédagogiques et mentors en pédagogie active
- 325 assistantes en éducation
- 36 intervenantes en milieu scolaire
- 131 concierges
- 112 chauffeurs d'autobus
- 40 adjointes administratives des écoles
- 24 préposées en bibliothèque
 - 29 agents de développement communautaire
- 17 programmeurs et techniciens
- 21 réparateurs
- 1 responsable des nouveaux arrivants

Politique 3.1 – Relation avec le personnel et Politique 3.2 – Relation avec la clientèle

(Politique 3.1.1 ; 3.1.2 ; 3.1.3 ; 3.1.4 et 3.1.5) et (Politique 3.2.5 et 3.2.6)

Relation avec le personnel

Afin d’avoir des attentes claires à l’égard de la conduite du personnel, tant en matière de respect sur les lieux de travail qu’en matière de gestion des risques, d’hygiène et sécurité, tous les employés ont accès à ces directives sur le portail du DSFNE :

- Directive [1004- Lignes de communication](#)
- Directive [1011- Conflit d'intérêts](#)
- Directive [1017- Multiculturalisme et droits de la personne](#)
- Directive [1027- Mécanisme de traitement des plaintes](#)
- Directive [3015-Milieu de travail respectueux](#)
- Directive [4001- Milieu propice à l'apprentissage](#)
- Directive [4006- Santé et sécurité au travail](#)
- Directive [4009 - gestion des accidents au travail](#)

Plusieurs politiques ministérielles s’ajoutent à ces directives internes.

La *Loi sur l’éducation* vient également préciser le rôle et les responsabilités du personnel enseignant. Tous nos employés, en début d’année scolaire, ainsi que nos bénévoles, dès leur arrivée, doivent signer un formulaire d’attestation confirmant la prise de connaissances des directives administratives du district incluant celle sur le mécanisme des plaintes et celle de la politique 701.

Toute personne susceptible de faire l’objet d’un traitement discriminatoire ou autre a le droit de déposer une plainte en vertu de nos directives administratives ou en vertu de sa convention collective (pour le personnel).

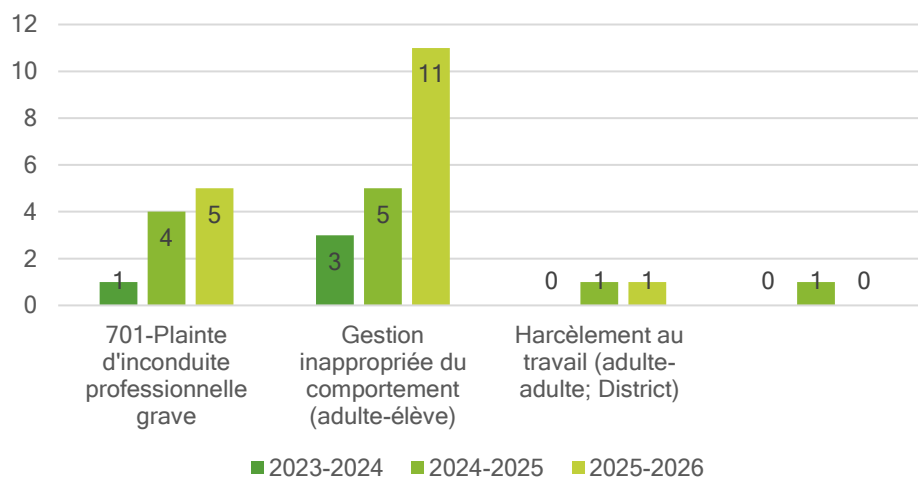
Traitement des plaintes

La réception des plaintes est prise en charge par le secteur des Services de soutien à l’apprentissage, sauf celles concernant le harcèlement et la politique 701.

Les plaintes déposées en lien avec la politique 701 pourront être acheminées au ministère pour analyse. Le ministère déterminera si la plainte relève :

- D’une inconduite professionnelle grave : dans ce cas l’enquête est faite et suivie par le ministère;
- Autres : dans ce cas elle est retournée au DSFNE pour suivi.

Nombre de plaintes par catégorie



Suivi des plaintes de 2025

- **701 – Plainte d’inconduite professionnelle grave** : 5 plaintes
4 non fondées / 1 fondée
- **Gestion inappropriée du comportement** : 11 plaintes
- **Harcèlement (district)** : 1 plainte dont le DSFNE a déterminé qu’elle n’entraîne pas dans la politique de harcèlement

○ Droits des parents en matière de plaintes

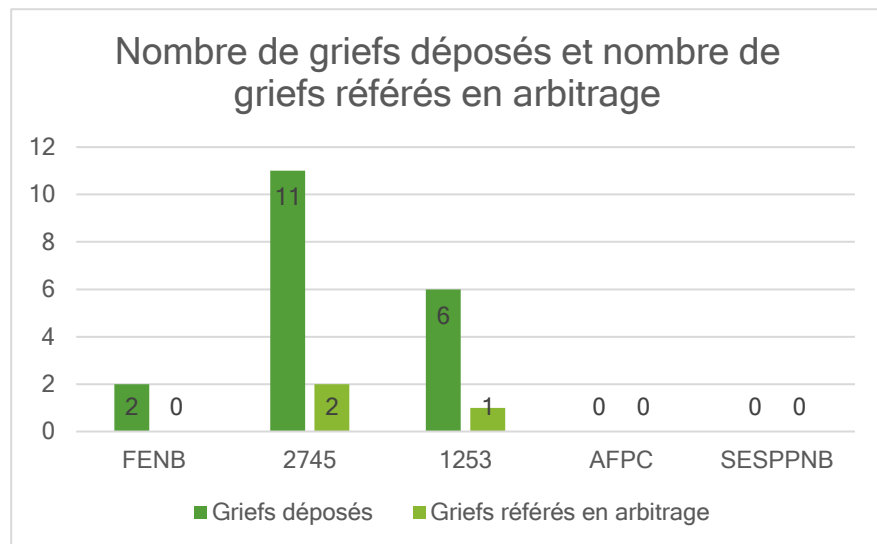
Lors des rencontres de parents en début d'année scolaire, la direction présente la politique 701 et explique le fonctionnement et les services en matière de plainte au DSFNE.

Griefs déposés par les conventions collectives - Conditions de travail

Un grief est déposé lorsqu'il y a une mauvaise interprétation d'un article ou de l'application d'une convention collective de la part de l'employeur.

Au DSFNE, il est important de maintenir de bonnes relations de travail avec tous nos employés.

Voici le nombre de griefs déposés en comparaison au nombre de griefs envoyés en arbitrage selon les différents syndicats pour l'année 2025.



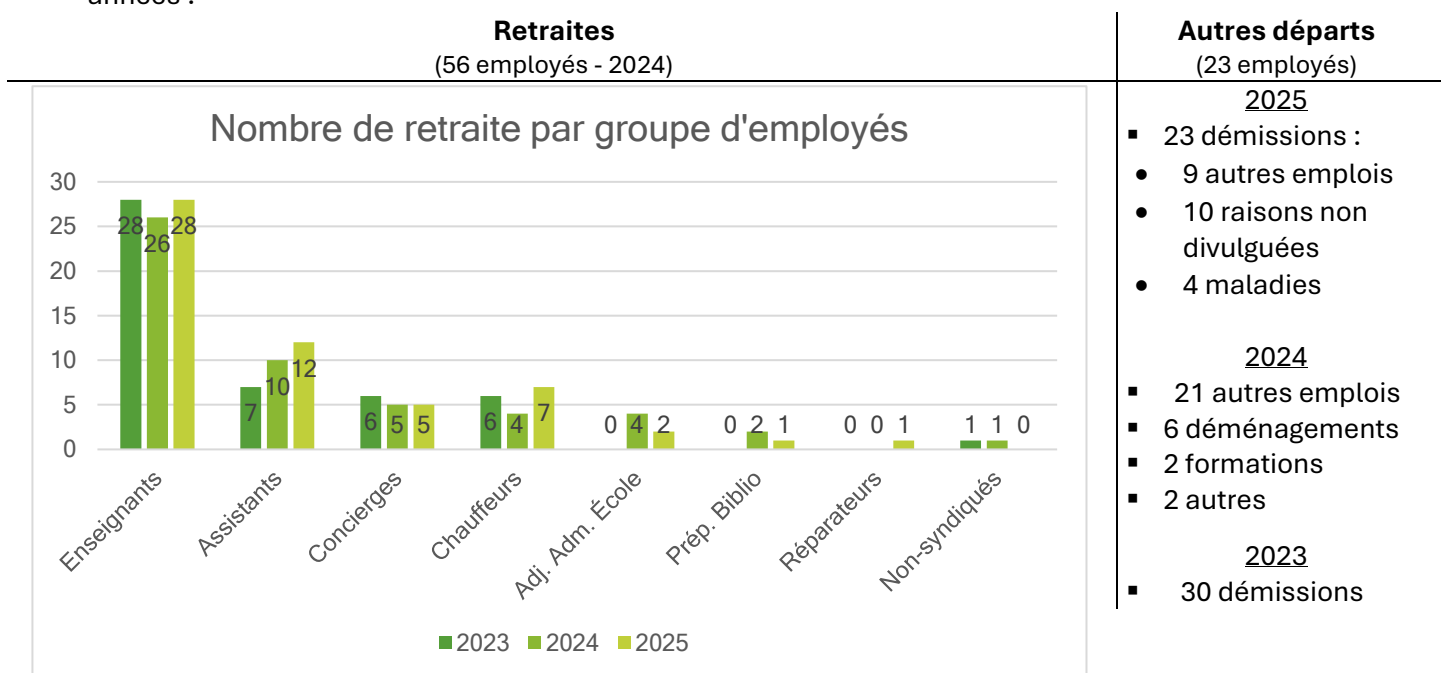
Lorsqu'un grief est déposé et que celui-ci n'est pas résolu à leurs étapes respectives, il est référé à l'arbitrage.

Lors de l'arbitrage, à la suite de la présentation des arguments des deux parties, l'arbitre tranche et détermine si le grief est accepté ou refusé.

Politique 3.2 – Relation avec la clientèle ; Politique 3.7 - Embauche, rémunération et avantages sociaux et Politique 3.10 - Réaménagement des communautés scolaires
(Politique 3.2.3 et 3.2.6) ; (Politique 3.7.1) et (Politique 3.10.3)

Roulement du personnel

Comme dans toute organisation, les employés quittent leur emploi pour diverses raisons. En 2025, au DSFNE il y a eu 78 départs comparativement à 90 l'année dernière. Voici la situation des trois dernières années :



Remplacement du personnel

Plusieurs classifications nécessitent un remplacement obligatoire des ressources humaines afin de faire fonctionner notre organisation quotidiennement. Cette année, au 31 décembre 2025, **environ 500 personnes** sont sur nos listes de suppléance.

Malgré nos efforts d'embauches et la mise en place de stratégies de déploiement de suppléants, plusieurs situations de manque de personnel se sont présentées dans nos écoles. Ceci est dû au fait que :

- Certains suppléants se retrouvent dans la liste de suppléance de deux classifications.
- La majorité des adjointes administratives suppléantes ont deux emplois. Alors, elles sont uniquement disponibles à temps partiel.
- Autoconcurrence : un grand nombre d'intervenants bénéficie de la double classification intervenant – assistant en éducation. En effet, la formation des intervenants leur permet de se qualifier automatiquement pour le poste d'assistante en éducation qui est mieux rémunéré.
- Plusieurs suppléants enseignants ne sont pas disponibles tous les jours.

Il est plus difficile d'avoir des suppléants dans certaines régions que d'autres en raison du manque de main-d'œuvre.

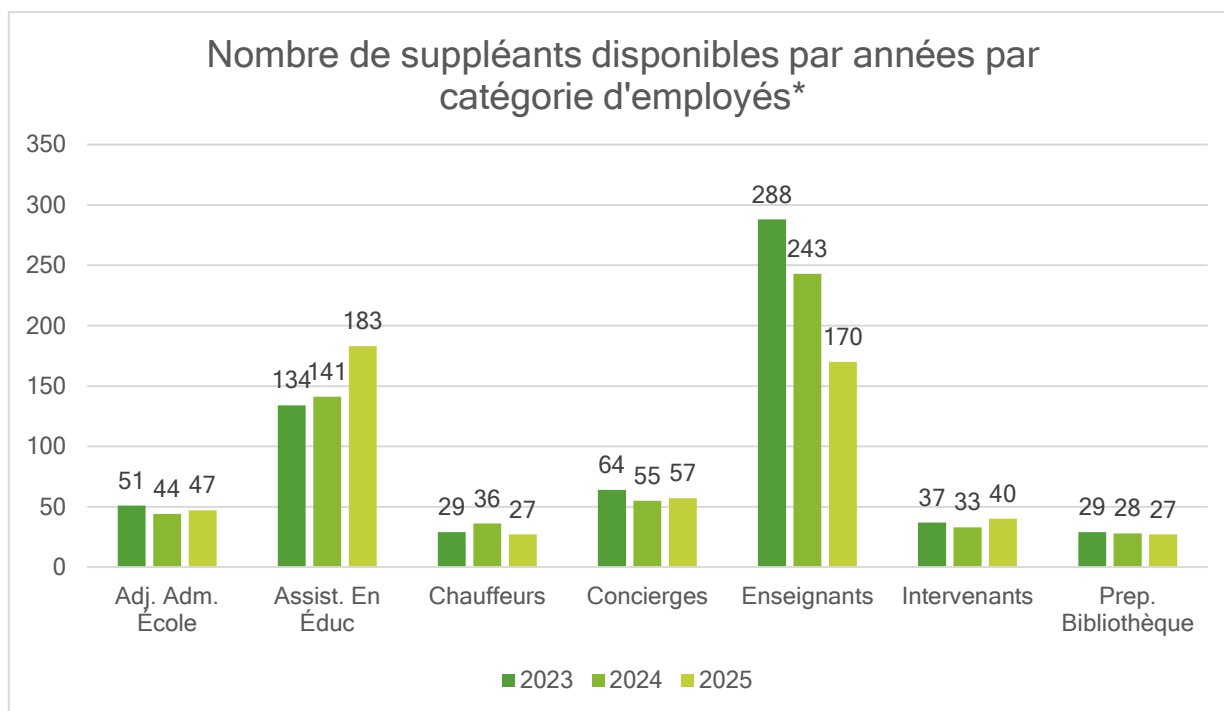
Afin de sélectionner un suppléant, il est important de suivre les directives de remplacement ainsi que les priorités d'appel.

Remplacement du personnel enseignant et évaluation des suppléants : [Directive 3001](#)

- Cette directive tient compte de facteurs très importants pour l'apprentissage de nos élèves

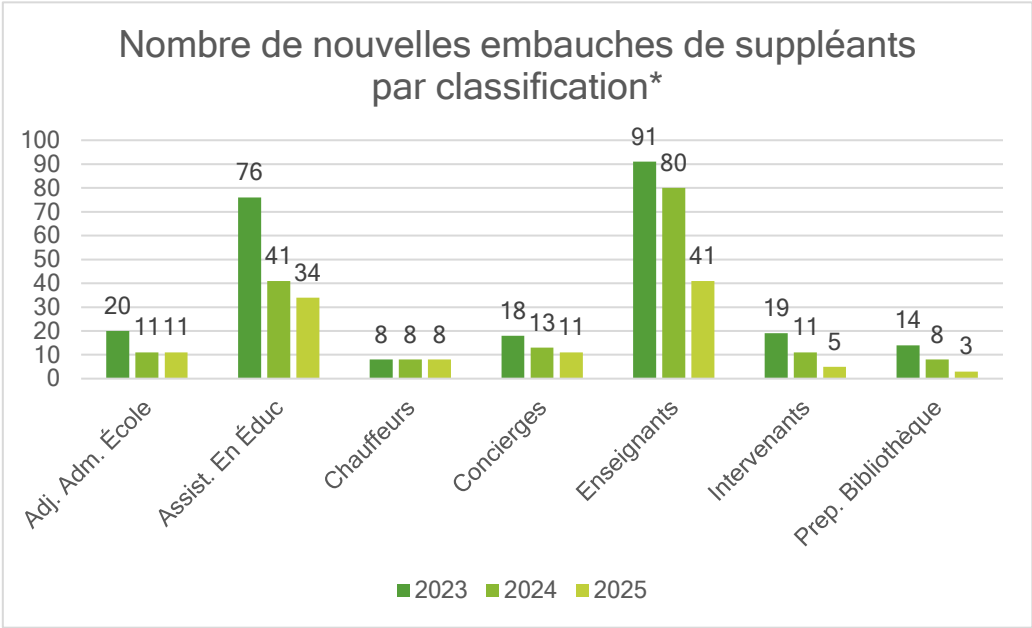
Remplacement du personnel non enseignant : [Directive 3002](#)

Voici le nombre de suppléants disponibles au cours des trois dernières années selon la catégorie d'employés.



*Données en date du 31 décembre de chaque année scolaire.

Plusieurs nouvelles embauches sont faites chaque année, que ce soit pour les postes permanents ou ceux en suppléance. Le diagramme suivant démontre le nombre de nouveaux suppléants recrutés par classification, et ce, pour l'ensemble du DSFNE.



*Données en date du 31 décembre 2024.

Nouvelles embauches

Au total 170 nouvelles embauches ont eu lieu en 2025. Voici le nombre par classification.

Classification d'employé	Nombre de nouvelles embauches 2024	Nombre de nouvelles embauches 2025
Contrats B	44	36
Contrats D	92	68
SCFP 2745 (de suppléant a permanent ou de l'extérieur)	45	30
SCFP 1253 (de suppléant a permanent ou de l'extérieur)	23	17
SESPPNB	22	11
AFPC (Permanent)	8	6
Non-syndiqué et autres unités	4	2

Plusieurs nouveaux contrats D ont été donnés suite à des congés de maternité à long terme, des congés de maladies et congés sans solde au niveau des enseignants. De plus, le nombre d'assistants en éducation (SCFP 2745) est en augmentation, ce qui est expliqué par l'augmentation de besoin à l'intérieur de nos écoles.

La diminution du nombre d'élèves affecte également plusieurs aspects de l'organisation des écoles, et notamment la constitution des classes :

Type de classes	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Classes simples	294	287	281
Classes 2 niveaux	15	18	15
Classes 3 niveaux	4	2	3

Politique 3.7 – Embauche, rémunération et avantage sociaux (Politique 3.7.1; 3.7.2 et 3.7.2)

La [directive 3011](#) « Processus d'embauche du personnel » du district scolaire souscrit aux principes d'équité qui fait référence à la directive provinciale 4501 « Équité en matière d'emploi ». Le district privilégie également un système de recrutement et de sélection conforme aux conventions collectives en vigueur, tout en respectant les diverses lois qui pourraient avoir un impact sur les procédures en place.

Toute ouverture de poste déjà existante ou nouvellement créée fait l'objet :

- D'un concours (à moins de dispositions autres établies par les conventions collectives en vigueur)
- De la mise sur pied d'un comité de sélection. La composition de celui-ci est déterminée selon le poste à pourvoir.

De plus, nous avons une directive en place qui porte sur les conflits d'intérêts : [Directive 1011 « Conflit d'intérêts »](#).

Initiatives au recrutement et à la rétention

Octroie de contrat aux stagiaires



**« De stagiaires à enseignants :
bienvenue dans la grande famille
du DSFNE ! »**

Le DSFNE a accueilli des stagiaires qui ont choisi de vivre leur dernier stage au DSFNE. Pour reconnaître leur contribution et dans une démarche de recrutement, la direction générale et la directrice des ressources humaines ont offert leur premier contrat en enseignement afin qu'ils puissent amorcer leur carrière au sein du DSFNE.

Projet pilote pour les chauffeurs :

À la suite d'une révision du processus de recrutement des chauffeurs, le DSFNE a mis en place un projet pilote visant à réduire les délais d'embauche et à accroître l'efficacité des suivis. Ce projet s'est traduit par l'implantation d'un modèle **d'entrevues express**, permettant d'accélérer le traitement des candidatures et de simplifier l'accès aux premières étapes du processus de sélection.

Depuis septembre 2025 :

- **190** demandes d'intérêt ont été reçues ;
- **102** entrevues ont été réalisées ;
- **49** personnes ont accédé à la formation ;
- **4** cohortes de formation de chauffeurs ont été offertes.

Cette approche a permis d'augmenter la rapidité de traitement des candidatures et d'optimiser la planification des formations.

Les entrevues express :

Le DSFNE a également instauré un calendrier d'entrevues express en alternance dans les différentes régions. Une fréquence hebdomadaire a été maintenue pour le recrutement en suppléance des groupes 2745 et 1253.

Depuis novembre :

- 4 activités d'entrevues express ont été réalisées ;
- Environ 40 personnes ont été rencontrées dans le cadre de ces démarches.

Cette initiative vise à maintenir un bassin actif de suppléants et à répondre plus rapidement aux besoins opérationnels des écoles et des services.

Contrat « Flex » :

Afin de pallier le manque de suppléance dans les écoles, les ressources humaines ont accordé des contrats supplémentaires dits « Flex » pour des postes d'enseignants, de concierges et de chauffeurs. Ces contrats consistent en des postes avec un nombre d'heures garanti, où la personne est affectée selon les besoins dans les établissements.

- Enseignants : 15 contrats D de suppléance à 1.00 ETP ont été accordés. Ils sont accordés à plusieurs écoles selon le contrat.
- Concierges « flex » : 5 postes sont disponibles et 3 sont comblés. Ils sont affectés par région.
- Chauffeurs « flex » : 10 postes sont disponibles et 8 sont comblés. Ils sont affectés par région.

Promotion au sein du DSFNE

Afin de soutenir le recrutement à plus long terme et de faire connaître les possibilités d'emploi au sein du District, le DSFNE a mené plusieurs activités de promotion auprès des écoles secondaires :

- Participation à deux journées carrières, rejoignant environ 200 élèves ;
- Présentation sur le développement professionnel auprès d'une vingtaine d'élèves inscrits au programme coopératif (« coop »).

Nouveau système de réservation informatisée :

Dans le cadre de l'implantation d'un système de réservation informatisée pour la suppléance, le DSFNE a déployé un plan d'accompagnement structuré afin de faciliter la transition.

Entre novembre et décembre :

- 10 sessions d'information ont été offertes en soirée ;
- 235 suppléants des groupes 2745 et de la FENB ont été rencontrés.

En complément :

- Un guide d'utilisation détaillé a été transmis à l'ensemble des suppléants ;
- Une foire aux questions regroupant les interrogations les plus fréquentes a été diffusée ;
- Un soutien individualisé a été assuré afin de répondre aux besoins particuliers.

Mise à jour – Partenariat avec le CCNB :

Le partenariat avec le CCNB s'est poursuivi cette année avec l'accueil de six stagiaires inscrites en deuxième année du programme de gestion de bureau (adjointes administratives). Cette collaboration contribue à la formation de la relève administrative et favorise l'intégration éventuelle de nouvelles ressources qualifiées au sein du District.

Projet PRO

Le programme de PRO est un nouveau système de gestion des ressources humaines et de la paie. La date de mise en service a été repotée à quelques reprises durant la dernière année et nous attendons toujours une nouvelle date. Des équipes d'experts travaillent actuellement sur son implantation. Ce programme affectera tout le personnel du DSFNE et entraînera de nombreux changements au sein de l'organisation. Par exemple, la collecte des fiches de temps pour les suppléants sera informatisée, ce qui rendra ces derniers beaucoup plus autonomes. De plus, le temps nécessaire pour traiter la première paie des suppléants sera réduit. Les talons de paie seront informatisés. Ces changements impacteront également les secteurs des ressources humaines et de la paie dans leur manière de travailler, modifiant ainsi les rôles de certains employés et augmentant la charge de travail pendant la période d'implantation.

District scolaire francophone Nord-Est

Conseil d'éducation 2025-2026

Budget d'exploitation en date du 27 février 2026

Activité	Budget 25-26	Dépenses en date du 27-02-26	Solde	Dépenses réelles 24-25
Dépenses régulières				
Indemnité par réunion	30 000 \$	19 250 \$	10 750 \$	27 500 \$
Per diem	25 000 \$	18 450 \$	6 550 \$	26 550 \$
	55 000 \$	37 700 \$	17 300 \$	54 050 \$
Congrès / conférences / formation				
Participation	12 500 \$	7 712 \$	4 788 \$	11 465 \$
	12 500 \$	7 712 \$	4 788 \$	11 465 \$
Réunions du CED				
Annonces	500 \$		500 \$	- \$
Pauses et location de salles	2 500 \$	5 318 \$	(2 818) \$	6 782 \$
Fournitures / équipement	500 \$	- \$	500 \$	- \$
Autres services	- \$		- \$	2 346 \$
	3 500 \$	5 318 \$	(1 818) \$	9 128 \$
Dépenses des membres du CED				
Frais de déplacement	42 500 \$	44 923 \$	(2 423) \$	44 141 \$
Autres fournitures	500 \$	913 \$	(413) \$	969 \$
Communication (Internet / cellulaire)	6 000 \$	4 506 \$	1 494 \$	7 269 \$
	49 000 \$	50 342 \$	(1 342) \$	52 379 \$
CPAÉ				
Formation pour les membres	2 000 \$	3 000 \$	(1 000) \$	4 085 \$
	2 000 \$	3 000 \$	(1 000) \$	4 085 \$
Communication / promotion				
Articles promotionnels	500 \$	- \$	500 \$	- \$
Information aux parents	500 \$		500 \$	390 \$
Publicité pour les évènements	1 000 \$	2 233 \$	(1 233) \$	5 183 \$
	2 000 \$	2 233 \$	(233) \$	5 573 \$
Autres dépenses du CED				
Honoraires professionnels / frais légaux / consultations	50 000 \$	3 268 \$	46 732 \$	43 934 \$
Conseil jeunesse	4 000 \$	1 257 \$	2 743 \$	9 512 \$
Bourses	7 000 \$	- \$	7 000 \$	7 000 \$
Autres activités	89 000 \$	20 878 \$	68 122 \$	42 519 \$
	150 000 \$	25 402 \$	124 598 \$	102 965 \$
Total	274 000 \$	131 707 \$	142 293 \$	239 645 \$

1

PROCESSUS DE GOUVERNE

1.6 Coût de la gouverne

Parce qu'une mauvaise gouvernance coûte davantage que d'apprendre à bien gouverner, le Conseil investira dans sa capacité de gouverner.

1.6.1 Les habiletés, méthodes et supports seront suffisants pour assurer que le Conseil gouverne avec excellence.

- La formation et le perfectionnement auront lieu afin d'orienter, de maintenir et d'améliorer les habiletés et connaissances de tous les membres.
- La vérification externe sera utilisée afin que le Conseil puisse exercer un contrôle rassurant à propos de la performance organisationnelle. Ceci inclut mais ne se limite pas à la vérification externe financière.
- Des mécanismes seront utilisés afin de consulter la communauté du District scolaire francophone Nord-Est et d'avoir leur point de vue sur les services offerts par le District.

1.6.2 Lorsqu'un conseiller sera mandaté dans le cadre de ses fonctions officielles de membre du Conseil et sur l'invitation à toute activité mise en place par le District scolaire et sur son territoire, sera remboursé ses frais de déplacement, aux taux approuvés par le gouvernement de la province, sur le budget fourni par le ministère.

1.6.3 Sur approbation du Conseil,

- a) Chaque membre du conseil peut assister à la réunion générale annuelle ainsi qu'aux sessions de formation de la Fédération Nationale des Conseils Scolaires Francophones (FNCSF);
- b) Chaque membre du conseil peut participer à un congrès hors province chaque année durant son mandat;
- c) En plus de ce qui est prévu à l'article précédent, la présidence du Conseil, peut assister à au moins un congrès supplémentaire hors province par année.

- 1.6.4 En vue de favoriser le partage de l'information entre tous les membres du Conseil, le conseiller qui revient d'un congrès hors province est tenu de présenter à une réunion ordinaire du Conseil un compte-rendu écrit des conférences auxquelles il a assisté, selon les modalités prévues avant la participation au congrès.
- 1.6.5 Un conseiller qui doit assumer des frais de garde pour assister à une réunion du Conseil ou à une réunion d'un comité du Conseil sera alloué, sur présentation d'une pièce justificative, un maximum de 30\$ (soit l'équivalent de 5\$ l'heure pour un maximum de six heures).
- 1.6.6 Un conseiller, dans l'exercice de ses fonctions officielles, peut réclamer des frais de 60 \$ par mois pour 12 mois en compensation de l'utilisation internet à partir de sa résidence.
- 1.6.7 Tout conseiller dans l'exercice de ses fonctions officielles participant à une activité autre que les réunions ordinaires et que les réunions des CPAÉ, mandatés par le Conseil, recevront un perdiem d'un montant de 75 \$ par demi-journée et 150 \$ par journée complète sous la présentation des pièces justificatives adéquates (se référer à l'Annexe A – Balises Perdiem et à l'Annexe B – Formulaire de déclaration de perdiem).

Effectif à compter du 1^{er} avril 2024 rétroactivement.

Conseil d'éducation DSFNE
Réunion ordinaire du mardi 10 mars 2026
École La Rivière de Pokemouche

Rapport de la présidence : Période du 11 février 2026 au 10 mars 2026

Date	Lieu	Activités
11 février	Virtuel	Entrevues relatives au communiqué de presse : Acadie Nouvelle, CKLE, CJVA, Téléjournal Radio Canada. Réunion du CPAÉ – Écoles Univers Jeunesse
12 février	Téléphone Bas-Caraquet	Entrevue en direct à l'émission <i>La Matinale</i> de Radio-Canada. Rencontre publique avec le CPAÉ et la communauté : inquiétudes au sujet de la question portant sur la fermeture d'écoles de moins de 100 élèves, soulevée dans le sondage pré budgétaire du gouvernement provincial.
17 février	Virtuel	Réunion préparatoire du 24 février avec le vice-président, la direction générale et la conseillère exécutive
18 février	Bathurst	Réunion du CJCED Réunion mensuelle du regroupement des CED
23 février	Virtuel	Rencontre du comité d'encadrement des États généraux de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.
24 février	Virtuel Bathurst	Réunion mensuelle du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance avec les présidents, vice-présidents et la direction générale. Réunion du groupe de travail du CED
25 février	Virtuel	Présentation aux présidents, vice-présidents et à la direction générale de la PALC renouvelée et du plan de dix ans par le ministère de l'Éducation.
26 février	Virtuel	Réunion du groupe de travail du regroupement des CED (Développement d'un argumentaire pour les États généraux de l'Acadie) Réunion du comité de nomination du gymnase de l'Académie Notre-Dame
2 mars	Virtuel	Réunion préparatoire des réunions du CED du dimanche

9 mars	Virtuel	Réunion d'équipe Équipe Acadie Point à l'ordre du jour : 1. Discussion sur le thème à aborder pour l'édition Équipe Acadie 2026 2. Mise à jour de la Loi sur les langues officielles 3. Présentation de Me Bruno Gélinas-Fauchr (institutions distinctes art. 23/16) Réunion du comité de nomination d'un terrain de l'école à Saint-Isidore
10 mars	Pokemouche	Réunion de travail et réunion mensuelle du CED
Durant la période		Conversations avec le directeur général, la responsable des communications, la conseillère exécutive, la présidente, la consultante du regroupement des CED et quelques partenaires relativement aux dossiers et suivis : appels aux conseillers, lecture de documents, courriels et réponses, etc.

Ghislaine Foulem,
Présidente CÉDSFNE

ENVOI PAR COURRIEL

Le 12 février 2026

CPAÉ de l'école L'Envolée

Monsieur Justin Mallet, président

justin.patrick.mallet@gmail.ca

Monsieur Mallet,

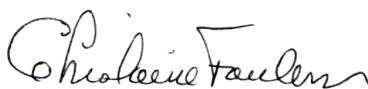
Nous faisons suite à la lettre du CPAÉ de l'école L'Envolée datée du 27 janvier dernier, dans laquelle vous interpellez le Conseil d'éducation du DSFNE au sujet de sa position relativement à l'intégration de l'intelligence artificielle en milieu scolaire.

En ce qui concerne cette question, nous souhaitons préciser que l'intégration de l'intelligence artificielle dans nos écoles ne relève pas du rôle du Conseil d'éducation. En effet, le Conseil ne détermine pas les lignes directrices à suivre par le District scolaire francophone Nord-Est en la matière. Selon nos politiques, « *le seul lien officiel existant entre le CED et le district scolaire, en ce qui a trait à ses réalisations et sa conduite, est la direction générale* » (politique 2.0 – Énoncé général). De plus, « *le Conseil ne donne pas de directives au personnel du district scolaire* » (2.3 – Imputabilité de la direction générale) et « *le Conseil et ses membres respecteront et appuieront les choix faits par la direction générale* » (2.5 – Délégation à la direction générale). Ainsi, les orientations opérationnelles liées à ce dossier relèvent de la direction générale et de son équipe, dont nous reconnaissons pleinement l'expertise, le jugement professionnel et la compétence pour encadrer ce type d'enjeux avec rigueur et discernement.

Nous vous remercions sincèrement de l'intérêt que vous portez à l'éducation et de votre engagement au sein du CPAÉ. Votre implication contribue de façon significative à la vitalité et à la qualité de nos milieux scolaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Mallet, l'expression de nos sentiments respectueux.

La présidente,



Ghislaine Foulem

p.j
c.c.

Membres du Conseil d'éducation du DSFNE
Stéphanie Kerry, directrice générale, DSFNE
Membres du CPAÉ de l'école L'Envolée
Rodney Ward, directeur de l'école L'Envolée

Zanetti, Johanne (DSF-NE)

De: Foulem, Ghislaine (DSF-NE/CED)
Envoyé: 27 janvier 2026 14:26
À: Justin Mallet; Hébert, Michèle (DSF-NE/CED)
Cc: Zanetti, Johanne (DSF-NE); Kerry, Stephanie (DSF-NE)
Objet: Re: Question au CÉD - CPAÉ de l'École l'Envolée (Shippagan)

Bonjour M. Mallet,

Merci pour votre question relative à l'intégration de l'IA en milieu scolaire et pour vos commentaires portant sur le point 5.1 à l'ordre du jour de nos réunions publiques. Votre lettre sera portée à l'attention du conseil d'éducation lors d'une prochaine réunion (en février) et une réponse de notre part suivra.

Merci pour votre intérêt et votre engagement envers l'éducation des enfants.

Ghislaine Foulem
Présidente CEDSFNE

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Justin Mallet <justin.patrick.mallet@gmail.com>
Envoyé : lundi, janvier 26, 2026 1:21 p.m.
À : Foulem, Ghislaine (DSF-NE/CED) <Ghislaine.Foulem@nbed.nb.ca>; Hébert, Michèle (DSF-NE/CED) <Michele.Hebert@nbed.nb.ca>
Objet : Question au CÉD - CPAÉ de l'École l'Envolée (Shippagan)

ATTENTION! External email / courriel externe.

Bonjour Mme Foulem et Mme Hébert,

J'aimerais vous remercier d'être venus à l'École l'Envolée pour tenir votre réunion publique le 12 novembre dernier. Une question que le CPAÉ de l'École l'Envolée aurait cependant souhaité poser au CÉD lors de cette rencontre est la suivante :

Quelle est la position du CÉD face à l'intégration de l'IA en milieu scolaire? Plus particulièrement, quelle est votre position sur l'intégration de l'IA en milieu scolaire telle que proposée par le DSFNE avec son *Plan pédagognumérique 2024-2027* et également proposée par le MÉDPE avec son *Guide d'intégration de l'IA (2024) pour les écoles*?

Nous jugeons qu'il est important de connaître votre position sur cet enjeu majeur qui risque de profondément altérer l'éducation de nos enfants telle qu'on la connaît. Dans le procès-verbal de la rencontre du 7 octobre 2025 (École Marguerite-Bourgeoys), nous voyons que le Plan pédagognumérique 2024-2027 du DSFNE vous a été succinctement présenté durant le Rapport de vérification de la direction générale (9.2) par le directeur général du DSFNE. Autre que l'approbation du Rapport de vérification de la direction générale par la motion 345, résolution 51-9.2, nous aimerions connaître votre position plus claire/précise sur l'intégration de l'IA dans nos écoles.

Sur une autre note, je suis désolé s'il aurait été préférable de poser cette question lors de la réunion publique du 12 novembre 2025. Compte tenu du manque d'expérience du CPAÉ actuel et de la direction de l'Envolée à propos des réunions publiques du CÉD, nous avons tous été pris de cours d'apprendre le jour même que nous aurions pu avoir un entretien avec le CÉD pour discuter de sujets en dehors de l'ordre du jour régulier (nous en avons beaucoup d'autres, mais nous avons choisi de nous limiter à ce sujet pour cette fois-ci). De plus, nous ignorions qu'il y avait un point à l'ordre du jour qui donnait explicitement parole au CPAÉ (5.1 – Forum de discussion - CPAÉ).

Vous comprendrez que je ne voulais pas m'exprimer au nom du CPAÉ devant le CÉD et le DSFNE sans consultation/approbation au préalable avec mon CPAÉ. Bien qu'il aurait été apprécié que le CPAÉ de l'école hôte reçoive une notification venant de votre part avant la réunion - question de savoir ce qui est attendu de nous à la rencontre, je m'assurerai que le CPAÉ de l'Envolée sera prêt pour votre prochaine visite dans quelques années.

Merci pour votre contribution au système d'éducation de nos enfants, je transmettrai votre réponse aux autres membres du CPAÉ. Je souhaite à vous et aux autres membres du CÉD une bonne fin de mandat!

Justin Mallet

Président du CPAÉ de l'École l'Envolée 2025-2026



CORRECTION À LA LETTRE ENVOYÉE LE 11 FÉVRIER 2026

Le 18 février 2026

L'honorable Claire Johnson

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
250, rue King - Place 2000
Fredericton (N.-B.) E3B 9M9
claire.johnson@gnb.ca

Madame la Ministre,

Tel que le prescrit l'article 45(2) de la *Loi sur l'éducation*, le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est désire vous informer de l'amendement voté le 18 février 2026 par voix de résolution électronique.

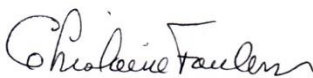
En effet le Conseil a voté l'amendement à la résolution initialement votée en réunion publique du 10 février dernier, tel que :

AMENDEMENT :

« QUE soit approuvé par le Conseil d'éducation du DSFNE, le transfert de la parcelle de terrain rue jeux de l'Acadie à Shippagan appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick et située sur le terrain de l'École Marie-Esther. »

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

La présidente,



Ghislaine Foulem

p.j.

c.c. *François Godin, chargé de projets, MEDPE*
Pascal Landry, programme des infrastructures, MEDPE
Stéphanie Kerry, directrice générale, DSFNE
Marc Thériault, directeur des services administratifs et financiers, DSFNE
Kevin Arseneau, responsable des installations scolaires, DSFNE
Danik Mallet, agent de développement, Ville de Shippagan

ENVOI PAR COURRIEL

Le 11 février 2026

L'honorable Claire Johnson

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
250, rue King - Place 2000
Fredericton (N.-B.) E3B 9M9
claire.johnson@gnb.ca

Madame la Ministre,

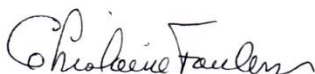
Tel que le prescrit l'article 45(2) de la *Loi sur l'éducation*, le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est désire vous informer de la décision prise lors de sa séance ordinaire du 10 février dernier.

En effet le Conseil a voté par voix de résolution ce qui suit :

« QUE soit approuvé par le Conseil d'éducation du DSFNE, l'évaluation du terrain rue Jeux de l'Acadie à Shippagan appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick et située sur le terrain de l'École Marie-Esther. »

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

La présidente,



Ghislaine Foulem

p.j.

c.c. *François Godin, chargé de projets, MEDPE*
Pascal Landry, programme des infrastructures, MEDPE
Stéphanie Kerry, directrice générale, DSFNE
Marc Thériault, directeur des services administratifs et financiers, DSFNE
Kevin Arseneau, responsable des installations scolaires, DSFNE
Danik Mallet, agent de développement, Ville de Shippagan



Le 26 février 2026

Ghislaine Foulem, présidente
Conseil d'éducation, District scolaire francophone Nord-Est
Ghislaine.Foulem@nbed.nb.ca

Ghislaine Foulem,

Nous accusons réception de votre lettre nous informant de la décision prise par le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est lors de sa séance ordinaire du 18 février dernier, conformément à *l'article 45(2) de la Loi sur l'éducation*.

Nous prenons bonne note de la résolution adoptée :

« QUE soit approuvé par le Conseil d'éducation du DSFNE, le transfert de la parcelle de terrain rue jeux de l'Acadie à Shippagan appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick et située sur le terrain de l'École Marie-Esther. »

Nous vous remercions de votre communication et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous,

L'hon. Claire Johnson, Ph. D.

c.c. François Godin, directeur, Installations éducatives et Transport scolaire, MEDPE
Pascal Landry, gestionnaire de programmes d'infrastructure, MEDPE
Stéphanie Kerry, directrice générale, DSFNE
Marc Thériault, directeur des services administratifs et financiers, DSFNE
Kevin Arseneau, responsable des installations scolaires, DSFNE
Danik Mallet, agent de développement, Ville de Shippagan

Minister / Ministre

Education and Early Childhood Development / Éducation et Développement de la petite enfance
P.O. Box/C.P. 6000 Fredericton New Brunswick/Nouveau-Brunswick E3B 5H1 Canada

GNB.CA